

Animateur : M. Jacques Noble.

Membres présents : Mme. Karine Vergnaud,
MM. Claude Fort, Laurent Fouché, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon, Yadaly Sakho

Membre excusé : Néant

Membre absent : Néant

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : district@foot16.fff.fr conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Homologation du règlement des coupes jeunes,
- ✓ Homologation des règlements des championnats et des coupes féminines,
- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'AS Villebois et l'AM.J Montmoreau (U15),
- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'US Bouex, l'US.AM Montbron et l'US Bandiat Foot (U15)
- ✓ Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre l'USA Verdille, l'AM Beauvais Cressé et l'AS Aigre (U15)
- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U17)
- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le CR Mansle et l'US Anais (U13 et U17)
- ✓ Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre la JS Basseau et le GSF Portugais (U13)
- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Séniors Féminines à 8 entre le FC Sud

Charente, le FC Aubeterre et l'ENT St Séverin Palluau (Féminines séniors à 8)

- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre, l'ENT St Séverin Palluau et le FC Sud Charente (U13)
- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'ENT St Séverin Palluau, le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U15)
- ✓ Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U17)
- ✓ Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre l'ENT Foot 16 et le FC Rouillac (U13)
- ✓ Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre Jarnac Sports et le LA Genté (U11)

2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

Les championnats féminins à 11 et à 8 étant organisés en « **Interdistrict** » avec Le District de la Charente-Maritime, les règlements de ces compétitions seront adressés, pour avis, à la commission « Statuts-Règlements » de la Charente-Maritime.

3° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N°2 de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du **14/08/2026** est approuvé sans modification.

Civilités : Néant

Informations de l'animateur : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Règlement de la Coupe U13 Jean-Jacques Raboisson

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement de la Coupe U13 Jean-Jacques Raboisson et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 1 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

2° - Règlement de la Coupe U13 Roland Duqueroix

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement de la Coupe U13 Roland Duqueroix et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 2 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

3° - Règlement de la Coupe U15 Serge Delavaud

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement de la Coupe U15 Serge Delavaud et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 3 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

4° - Règlement de la Coupe U17 Michel Piat

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement de la Coupe U17 Michel Piat et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 4 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

5° - Règlement du championnat féminin à 8 des 2 Charentes

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « Développement du Foot Féminin », la commission procède à une relecture du règlement du championnat féminin à 8 des 2 Charentes et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 5 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

6° - Règlement du championnat féminin à 11 des 2 Charentes

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « Développement du Foot Féminin », la commission procède à une relecture du règlement du championnat féminin à 11 des 2 Charentes et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 6 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

7° - Règlement de la Coupe féminine de la Charente à 8

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « Développement du Foot Féminin », la commission procède à une relecture du règlement de la Coupe féminine à 8 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 7 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

8° - Demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'AS Villebois et l'AM.J Montmoreau (U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AS Villebois et l'AM.J Montmoreau, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 8 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

9° - Demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'US Bouex, l'US.AM Montbron et l'US Bandiat Foot (U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Bouex, l'US.AM Montbron et l'US Bandiat Foot, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 9 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

10° - Demande de création d'une Entente Jeunes entre l'USA Verdille, l'AM Beauvais Cressé et l'AS Aigre (U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'USA Verdille, l'AM Beauvais Cressé et l'AS Aigre, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 10 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

11° - Demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 11 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

12° - Demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le CR Mansle et l'US Anais (U13 et U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du CR Mansle et de l'US Anais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 12 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

13° - Demande de création d'une Entente Jeunes entre la JS Basseau et le GSF Portugais (U13)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de la JS Basseau et le GSF Portugais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 13 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

14° - Etude de demande de renouvellement d'une Entente Séniors Féminines à 8 entre le FC Sud Charente, le FC Aubeterre et l'ENT St Séverin Palluau (Féminines séniors à 8)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Sud Charente, du FC Aubeterre et de l'ENT St Séverin Palluau, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 14 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

15° - Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre, l'ENT St Séverin Palluau et le FC Sud Charente (U13)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Aubeterre, de l'ENT St Séverin Palluau et du FC Sud Charente, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 15 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**16° - Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'ENT St Séverin Palluau, le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U15)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'ENT St Séverin Palluau, du FC Aubeterre et du FC Sud Charente, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 16 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**17° - Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U17)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Aubeterre et du FC Sud Charente, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 17 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**18° - Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre l'ENT Foot 16 et le FC Rouillac (U13)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'ENT Foot 16 et du FC Rouillac, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 18 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**19° - Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre Jarnac Sports et le LA Genté (U11)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de Jarnac Sports et du LA Genté, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 19 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

1° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

1° - Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 26/08/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Homologation du règlement de la Coupe U13 Jean-Jacques Raboisson	Validé	J. Noble
2	Homologation du règlement de la Coupe U15 Roland Duquéroix	Validé	J. Noble
3	Homologation du règlement de la Coupe U15 Serge Delavaud	Validé	J. Noble
4	Homologation du règlement de la Coupe U17 Michel Piat	Validé	J. Noble
5	Homologation du règlement du championnat féminin à 8 des 2 Charentes	Validé	J. Noble
6	Homologation du règlement du championnat féminin à 11 des 2 Charentes	Validé	J. Noble
7	Homologation du règlement de la Coupe féminine de la Charente à 8	Validé	J. Noble
8	Homologation d'une demande de renouvellement d'Entente « jeunes » entre l'AS Villebois et l'AM.J Montmoreau (U15)	Validé	J. Noble

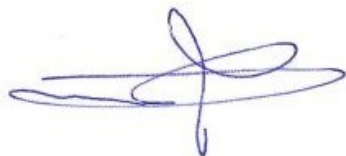
9	Homologation d'une demande de renouvellement d'Entente « jeunes » entre l'US Bouex, l'US.AM Montbron et l'US Bandiat Foot (U15)	Validé	J. Noble
10	Homologation d'une demande de création d'Entente « jeunes » entre l'USA Verdille, l'AM Beauvais Cressé et l'AS Aigre (U15)	Validé	J. Noble
11	Homologation d'une demande de renouvellement d'Entente « jeunes » entre l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U17)	Validé	J. Noble
12	Homologation d'une demande de renouvellement d'Entente « jeunes » entre le CR Mansle et l'US Anais (U13 et U17)	Validé	J. Noble
13	Homologation d'une demande de création d'une Entente Jeunes entre la JS Basseau et le GSF Portugais (U13)	Validé	J. Noble
14	Homologation d'une demande de renouvellement d'une Entente Séniors Féminines à 8 entre le FC Sud Charente, le FC Aubeterre et l'ENT St Séverin Palluaud (Féminines séniors à 8)	Validé	J. Noble
15	Homologation d'une demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre, l'ENT St Séverin Palluaud et le FC Sud Charente (U13)	Validé	J. Noble
16	Homologation d'une demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre l'ENT St Séverin Palluaud, le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U15)	Validé	J. Noble
17	Etude de demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U17)	Validé	J. Noble

18	Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre l'ENT Foot 16 et le FC Rouillac (U13)	Validé	J. Noble
19	Etude de demande de création d'une Entente Jeunes entre Jarnac Sports et le LA Genté (U11)	Validé	J. Noble

La prochaine réunion de la commission sera programmée en fonction des dossiers à
traiter

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

**L'animateur,
Jacques Noble**



**Le Secrétaire,
Laurent Fouché**

